



REGLEMENT DES RANDONNEES PEDESTRES

GENERALITES

L'événement Volvic Volcanic Experience (VVX) qui se déroulera les 08, 09, 10 et 11 Mai 2024 est organisé par l'association Volvic Volcanic, dont le siège est situé 5 Rue des Sources – Le Goulet, 63530 Volvic. La partie randonnée de l'événement répond à la réglementation de la Fédération Française de Randonnée.

Les randonnées sont également accessibles aux pratiquants de Marche Nordique.

Sur cette 6^{ème} édition, l'Expérience Rando'Impluvium empruntera la boucle du circuit du Trail Expérience Pierre de Lave 15 km.

- Distance : 15 km – 450 m D+. A partir de 8 ans.

Tarif unique : 16 € pour tous les adultes et gratuit pour les enfants et adolescents de 8 à 16 ans.

LIEU

L'organisation (accueil, départs, arrivées, podium, village animations) se situe sur le site de la source Volvic (à proximité de l'Espace d'Information Volvic Origines), Rue des Sources – Le Goulet 63530 Volvic. Aucun emplacement de stationnement de véhicules n'est cependant disponible surplace. Des emplacements prévus à cet effet sont disponibles, notamment au niveau du complexe sportif (Gymnase Champlou) situé avenue de la Liberté, 63530 Volvic, ainsi que sur les autres sites prévus par la municipalité de Volvic (rue du Chancelas, Z.A. de Champlou, parking du centre historique, parking du stade, parking Dojo etc...). L'accès au site d'organisation se fera à pied ou grâce à un service gratuit de navettes.

INSCRIPTIONS

L'inscription aux randonnées pédestres de l'événement se fait uniquement par internet, via le site officiel de l'événement **www.volvic-vvx.com ou sur www.sportips.fr dans la limite des places disponibles** ; grâce à un mode de paiement sécurisé par carte bancaire. Aucune inscription sur place n'est prévue.

Un adulte responsable, lui-même inscrit sur la randonnée, devra accompagner les enfants et adolescents de 8 à 16 ans pour leur inscription sur le lieu du retrait des dossards.

La date limite d'inscription en ligne pour les courses randonnées est fixée au 23 avril 2024.

Une confirmation d'inscription est envoyée par mail dès validation de l'inscription.

SECURITE ET CONSIGNES A RESPECTER : IMPORTANT

Tous les randonneurs doivent impérativement respecter les horaires prévus pour les départs des randonnées, à savoir 10h15 pour l'Expérience Rando'Impluvium - sous peine de trouver les parcours débalisés et les points de ravitaillement absents.

Tous les participants coureurs ou randonneurs de la VVX sont tenus de respecter scrupuleusement le code de la route lors des passages sur des portions de routes. Des bénévoles seront placés aux endroits qui présentent un danger et les concurrents devront obtempérer à tous leurs ordres et consignes notamment pour la traversée de voies ouvertes à la circulation. L'organisateur ne saura être recherché ou inquiété en cas de non-respect de l'ensemble de ces consignes.

Une surveillance médicale est assurée par des médecins et une association de secouristes. Un randonneur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. En cas de problèmes sur les parcours, chaque participant se doit de le signaler. L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de défaillance physique ou psychique.

Les participants s'engagent à respecter les décisions que pourraient prendre les organisateurs dans une situation d'urgence ou pour des modalités relatives à l'organisation de la manifestation. En cas de mauvaises conditions météorologiques (pluie, brouillard...) ou pour toute autre raison majeure, les organisateurs se réservent notamment le droit de modifier les circuits ou d'annuler les courses ou randonnées, même au dernier moment.

Les participants s'engagent à rester sur les parcours balisés, à respecter les espaces naturels traversés et les propriétés privées ouvertes dans le cadre de la manifestation. De la même manière, les participants sont tenus de respecter l'environnement et de ne pas jeter dans la nature d'emballages, de bouteilles plastiques, etc.

Certains passages des parcours proposés empruntent des chemins privés, qui sont accessibles que le jour de la randonnée. A ce titre, l'enregistrement des parcours par quelque moyen que ce soit, à des fins autres que strictement personnelles, est interdit. Par conséquent, la divulgation de ces traces sur le net ou ailleurs est à proscrire.

Afin de protéger au mieux la santé des randonneurs, de leur entourage, des bénévoles et du public, l'organisateur respectera scrupuleusement toutes les injonctions et consignes imposées par l'autorité administrative concernant la crise sanitaire causée par le virus COVID 19 si des préconisations en ce sens s'imposent au moment des épreuves. Ces mesures sont aujourd'hui précisées dans le « Guide de recommandations sanitaires pour l'organisation des courses et la lutte contre la propagation du virus COVID 19 » édicté par la Fédération Française d'Athlétisme le 21 juillet 2020. Il conviendra de se référer à ce document. Il est précisé que les mesures de protection concernées peuvent entraîner des modifications importantes dans l'organisation des manifestations, dans le tracé et l'horaire des randonnées, dans le nombre des participants, dans les procédures à respecter et aller jusqu'à leur annulation pure et simple. Chaque participant s'engage à respecter ces mesures administratives présentes et celles qui viendraient à être prises ultérieurement sans aucune réserve. Aucun remboursement ne pourra être demandé à l'organisateur de ce fait.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol et détérioration de matériel.

Si un certificat médical n'est pas obligatoire pour participer aux randonnées de l'événement,

l'organisation rappelle que la randonnée pédestre constitue un effort conséquent et important. Il est donc vivement conseillé aux personnes présentant des pathologies cardiaques ou respiratoires de consulter un médecin avant de participer à l'événement.

Tous les participants devront être munis d'un matériel adapté à la pratique de la randonnée pédestre. Il est donc fortement conseillé de se munir de matériel de protection contre les éléments naturels (soleil, pluie, froid...).

Les randonnées proposées ne sont pas des compétitions, de ce fait il ne sera tenu aucun compte du temps mis à effectuer le circuit (aucun système de chronométrage).

Les participants âgés de 8 à 16 ans doivent obligatoirement être encadrés d'un parent ou d'un adulte qui engagera sa responsabilité en cas d'accident ou d'incident.

ANNULATION D'INSCRIPTION

Vous pouvez souscrire une garantie d'assurance annulation au moment de l'inscription en ligne uniquement sur le module.

En cas de maladie ou d'accident, l'inscription sera remboursée uniquement si souscription d'une assurance annulation et sur demande, reçue avant le 07 mai 2024 minuit.

En absence de souscription d'une assurance annulation, aucun remboursement ne sera effectué.

ANNULATION DES RANDONNEES

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle, décision de l'autorité administrative ou judiciaire, décision de l'autorité administrative ou judiciaire ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler les randonnées. En cas d'annulation de l'épreuve pour cause d'épidémie, d'évènement climatique ou de catastrophe naturelle, aucun remboursement ne sera possible (un report éventuel d'une partie des frais d'inscription pourra être envisagé pour l'année suivante).

ASSURANCE / RESPONSABILITE

L'évènement est couvert par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs et randonneurs de s'assurer personnellement. En complément, il est vivement conseillé aux coureurs et randonneurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques. En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dérogée. La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec dénonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage et séquelles durant l'épreuve ou après l'épreuve.

DROITS A L'IMAGE

Tout participant à l'évènement VVX renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant

l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. Seule l'organisation peut transmettre ce droit à l'image à tout média, via une accréditation ou une licence adaptée. Toute communication sur l'évènement ou utilisation d'images de l'évènement devra se faire dans le respect du nom de l'évènement, des marques déposées et avec l'accord officiel de l'organisation.

INFORMATIQUE ET LIBERTE

L'organisation se réserve le droit de communiquer la liste des participants et leurs coordonnées à ses partenaires.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978 les participants possèdent un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives les concernant par demande écrite.

ACCEPTATION DU REGLEMENT ET ETHIQUE DE L'EVENEMENT

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions. Le fait de s'inscrire à l'une des courses ou randonnées de l'évènement implique, de la part des participants, l'acceptation pleine et totale (c'est-à-dire sans réserve) du présent règlement, de l'éthique de l'évènement et de toute consigne adressée par l'organisation aux participants.